



Président : G. de COURVILLE  
Directeur : N. PARANT  
N/Réf : GdC/GP/573.14

Rennes, le 28 juillet 2014

Mesdames et Messieurs les Maires,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

A l'issue de cette période de renouvellement des conseils municipaux et de tous les mandats qui en découlent, permettez-moi de vous exprimer nos plus sincères félicitations pour votre élection. L'occasion est belle de nous présenter aux nouveaux Elus et de rappeler à ceux qui ont été renouvelés, **trois repères essentiels de la Forêt privée** présente, de façon plus ou moins marquée, dans la quasi-totalité de nos communes bretonnes.

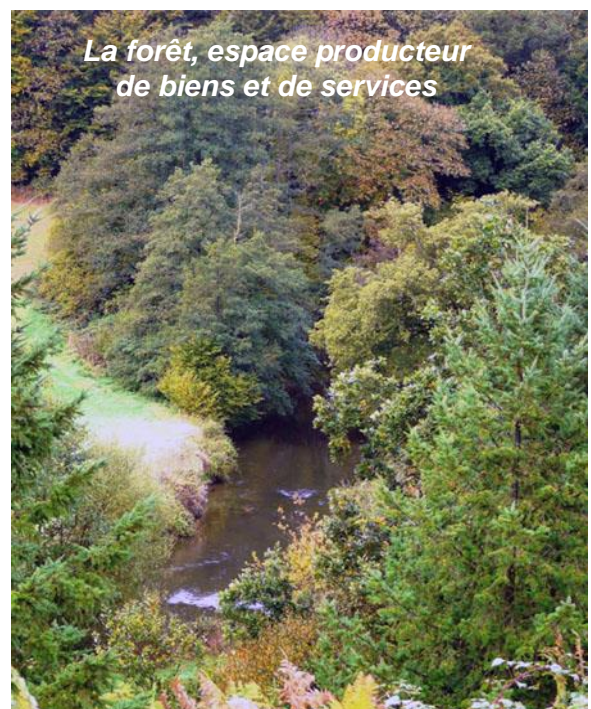
**1. Le Centre Régional de la Propriété Forestière de BRETAGNE** a été créé par la loi Pisani de 1963, comme les dix-sept autres CRPF de France, intégrés depuis 2010 dans un Etablissement unique, le Centre National de la Propriété Forestière. Il s'agit d'un Etablissement Public à caractère Administratif du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, dont les CRPF sont les Délégations régionales. Les CRPF apportent à la Forêt privée le cadre permettant d'orienter sa gestion conformément aux Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole, en agréant les documents de gestion durable et en contribuant à son développement (recherche appliquée, vulgarisation, animation-formation).



**2. Les CRPF ont également pour mission de renforcer la place de la Forêt Privée, dans l'économie, les territoires et la société.** La Forêt privée représente 13% du territoire breton et sa présence est très marquée dans certaines communes. En matière de mobilisation des bois et de développement de la biomasse forestière, les perspectives actuelles sont nombreuses et stratégiques pour la Nation. Les différents volets de la gestion forestière durable permettent en effet à la forêt de répondre à un certain nombre de défis majeurs que nous connaissons, sur les plans économiques, environnementaux et sociaux.

**3. La connaissance et la prise en compte de ce potentiel de la forêt** fournissent au CRPF de BRETAGNE, des occasions de rencontres fréquentes avec les élus : P.L.U., SCOT, SAGE,... autant d'opportunités pour exploiter au mieux les bénéfices qui accompagnent, dans la vie quotidienne, la gestion forestière durable.

Emplois, qualité de l'eau, de l'air, conservation de la biodiversité, paysages, loisirs, la liste est impressionnante : n'attendons pas qu'ils soient menacés ou aient disparu pour prendre conscience de la valeur de ces services. Le rapport de la forêt est incontournable pour la production d'une matière première utilisable localement. Et il commence à être reconnu en ce qui concerne les services utiles qu'elle fournit à la société.



La Forêt privée est également organisée et animée par les Syndicats départementaux de propriétaires forestiers, un pour chacun des départements bretons, leur Union régionale (Forestiers Privés de Bretagne) et leur Fédération nationale, sous l'appellation "Forestiers Privés de France". Ces organisations professionnelles travaillent en étroite liaison avec le CNPF et sa Délégation en Bretagne, le CRPF. Au vu du très grand nombre de demandes de participation et d'avis sur les dossiers d'intérêt local, P.L.U. par exemple, et au travers d'un travail partagé, la Forêt privée répond aux Collectivités locales, tout en respectant les compétences et sensibilités de chacun.

Enfin, je termine cette rapide présentation en évoquant **PEFC**, organisme de certification forestière, système prédominant en Bretagne et qui contribue aussi, par l'amélioration continue de la Gestion Durable des forêts et selon des standards internationaux, à la bonne gestion de la Forêt privée (CRPF) et publique (ONF). L'action de PEFC est essentielle : grâce à son logo sur un produit à base de bois, chacun peut en effet avoir la garantie que le bois utilisé est issu d'une forêt dont la gestion durable est certifiée. Celle-ci fait l'objet d'un contrôle indépendant, assuré en Bretagne par l'entité PEFC Ouest qui garantit la certification de ce produit, tout au long de la Filière-bois, du producteur au consommateur.



Je me dois aussi de vous faire part de l'**Engagement de la Région Bretagne** qui appelle actuellement 9 millions d'euros de Fonds européens du FEADER pour notamment relancer l'investissement forestier en Bretagne, dans l'intérêt des générations futures. C'est le programme **BREIZH FORET BOIS** en faveur de l'amélioration des forêts existantes et de leur expansion sur les terrains délaissés, avec des essences productives, feuillues et résineuses. Il est fort possible que ce programme puisse concerner des parties de votre territoire et je tenais à vous en informer

Conscient de l'excessive brièveté de ce courrier au regard de l'étendue du sujet, je vous invite, pour mieux nous connaître, à prendre directement contact avec nos responsables départementaux ou à rejoindre nos organismes sur leurs sites respectifs :

**CNPF / CRPF de Bretagne**

<http://www.crfp.fr/bretagne>

**Forestiers Privés de France**

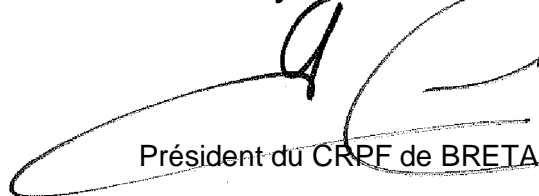
<http://www.foretpriveefrancaise.com>

**PEFC OUEST**

<http://www.pefc-france.org>

Souhaitant que vos nouveaux mandats soient l'occasion de créer ou consolider des liens d'un utile partenariat autour de la forêt et du bois, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires et Conseillers municipaux, l'expression de mes salutations forestières.

Guy de COURVILLE



Président du CRPF de BRETAGNE

8 Place du Colombier  
35000 RENNES

Tél : +33 (0)2 99 30 00 30 - Fax : +33 (0)2 99 65 15 35

E-mail : [bretagne@crpf.fr](mailto:bretagne@crpf.fr) - [www.foretpriveefrancaise.com](http://www.foretpriveefrancaise.com)

**DÉLÉGATION RÉGIONALE DU CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE**

Établissement public national régi par l'article L321-1 du Code Forestier

SIRET 180 092 355 00171- APE 8413Z

TVA Intracommunautaire FR 75180092355

